



La garde alternee de ma fille

Par **bedi**, le **19/01/2010** à **22:45**

Bonjour,j'ai ma fille qui se trouve a narbonne a 900 km d'ici et a chaque fois je demande au juge au sujet de ma fille pour qu'elle vienne chez moi pendant les vacances y'a le refus en me disant que votre fille elle c'est pas habituée avec vous tandis que sa mere elle est avec elle 24 sur 24 ma fille maintenant elle a 7 ans elle a pris l'habitude de son pere qu'elle est votre conseillère merci

Par **Marion2**, le **19/01/2010** à **22:49**

Bonsoir,

Vous demandez une garde alternée ???

Parce qu'effectivement dans la mesure où vous vous trouvez à 900 kms de la maman, c'est impossible.

Vous n'avez pas un droit de visite et d'hébergement ?

Depuis combien de temps êtes-vous séparé de la maman ?

Par **bedi**, le **20/01/2010** à **20:54**

Bonsoir au paravant je la voyais une heure tout les deux mois je me deplace jusq'a narbonne c'etait trop pour moi et j'ai fait appel et la le juge a pris la decision que je la vois une fois tout les deux mois une journee enfermer dans un centre toute la journee j'ai meme pas le droit de

sortir avec ma fille es que vous trouver que ces normale qu'il la prive de son père comme ça
merci maitre B.PASCAL

Par **Marion2**, le **20/01/2010** à **21:25**

Bonsoir,;

Si le JAF a pris cette décision, c'est très certainement qu'il avait de bonnes raisons.

Le JAF statue toujours dans l'intérêt de l'enfant.

Cordialement.